



## divorce en séparation de biens après une séparation de corps supérieure à 7 ans

Par **PK1118**, le **26/06/2019** à **10:43**

bonjour,

reste-t-il à une femme un espoir de compensation financière après une séparation de biens d'une durée de 10 ans.

vieillissant, la femme se rend compte qu'à la retraite elle sera misérable avec seulement 15 ans de cotisation...

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/06/2019** à **11:19**

Bonjour

La date prise en compte pour la détermination de la prestation compensatoire est celle du prononcé du divorce, donc vous ne prenez aucun risque à en faire la demande avec votre avocat .

Le juge tient compte de plusieurs données comme la durée du mariage , la santé, la situation financière, et l'histoire du couple... enfants élevés par la mère alors que le père travaillait par exemple... les biens des époux, épargne, placements et les pensions de retraite bien entendu...

Par **PK1118**, le **27/06/2019** à **09:36**

merci pour cette réponse détaillée et bien utile.

Par **Visiteur**, le **27/06/2019** à **12:21**

De rien, les remerciements sont si rares qu'ils méritent d'être soulignés.